

Règlement et fonctionnement de la restauration scolaire du Lycée Agrotech

Badge et réservation des repas

Chaque interne ou demi-pensionnaire, recevra en début d'année un badge de restauration (facturé 5€) qu'il devra conserver toute sa scolarité. Les externes souhaitant manger occasionnellement devront également commander un badge. En cas de perte ou de détérioration, le badge sera refait par la Vie Scolaire et facturé 5€.

Les externes souhaitant déjeuner doivent se signaler à la Vie Scolaire et fournir un ticket de restaurant (vendu 6.5€ par carnet de 10) **AVANT 9h00** pour que les repas puissent être commandés

Les demi-pensionnaires et les internes Lycéens et BTS ne souhaitant pas **exceptionnellement** déjeuner doivent se signaler en Vie Scolaire **AVANT 9h00**. Les repas seront facturés dans le forfait global restauration. Les collégiens ne peuvent en aucun cas être dispensés de repas au restaurant scolaire

Accueil et contrôle des passages

Les élèves doivent attendre dans le calme devant les portes du restaurant et laisser la place nécessaire au passage des enseignants ou des élèves prioritaires. Tout manquement entrainera une sanction immédiate.

Un élève doit obligatoirement présenter son badge au point de contrôle. Dans le cas contraire, l'oubli est inscrit dans l'informatique et l'élève est contraint de passer en fin de service et/ou de participer au nettoyage des tables en fin de repas. Si le nombre d'oublis de badge devient trop important, la Vie Scolaire peut demander une sanction et/ou imposer la fabrication d'un nouveau badge.

Horaires des repas

Matin : 7h00-7h45 Midi : 11h55 – 13h15 Soir : 18h45 – 19h45

Deux services sont organisés pour le repas de midi et du soir et la répartition est communiquée en début d'année scolaire. Les élèves ou les classes qui reprennent les cours **AVANT 13h00** sont prioritaires.

Composition des repas

Chaque élève veillera à prendre un plateau, des couverts et un verre. Il composera son repas avec une entrée (possibilité de se resservir au bar à salade), un plat chaud (légumes/féculents à volonté), un laitage (fromage ou yaourt) et un dessert. Pour éviter le gaspillage, l'élève ne prendra que deux tranches de pain lors de son premier passage mais pourra ensuite se resservir si besoin.

Installation en salle de repas

Le placement en salle est libre à l'exception de la salle des professeurs et des zones éventuellement réservées et balisées. La terrasse du restaurant est accessible quand les conditions climatiques sont favorables (généralement Mai, Juin, Septembre, Octobre). Des carafes et un point d'eau sont disponibles en salle.

Chacun veillera à manger dans un esprit de convivialité et d'échanges. Le repas est un moment agréable. Ainsi pour que tout se passe pour le mieux, chaque élève veillera à respecter les recommandations suivantes :

- Nettoyer ce qui est renversé sur les tables (eau, sauces, etc...)
- Ramasser ce qui est cassé (assiette, verre...). Demander le matériel nécessaire à la plonge.
- Ne pas utiliser son téléphone portable / tablette / pc portable, écouteurs ...
- Ne pas garder de couvre-chef à l'intérieur du restaurant.
- Ne pas jouer avec de la nourriture, parler trop fort, chahuter, etc...

Fin de repas et sortie :

Chaque élève veillera à trier ses déchets et à déposer à la plonge ses couverts, assiettes... dans les bacs appropriés. Deux élèves en fin de service seront sollicités par l'éducateur pour remettre les chaises sur les tables.

Informations complémentaires :

- Des toilettes sont à votre disposition à l'entrée du bâtiment **pendant** les temps de service
- Un éducateur sera toujours présent en salle pour le contrôle des passages et pour répondre à vos questions
- Il est interdit de laisser son plateau sur la table sans le débarrasser
- Il est de la responsabilité de chacun de respecter son créneau horaire de passage
- Il est interdit de faire sortir de la nourriture du restaurant (yaourt, sachet de sucre, pain, etc...)
- La courtoisie est essentielle en collectivité, un sourire et un bonjour pour les éducateurs et les personnes de service sont évidemment un minimum.

Des sanctions seront immédiatement prises pour le non-respect des consignes de restauration. C'est en se respectant les uns les autres que nous pouvons transformer les temps de repas en un moment de convivialité.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :